

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 JUILLET 2018**

Présents : Mmes BOYAT Sylvie et DWORAK Bogéna
Mrs BOINNARD Cyril, DUPONT Éric, MENOUD Julien, MORAND Jean Claude et MUDRY Stéphane.

Excusés : Mrs DELERCE Olivier et JOSSERAND Jean-François

Sylvie BOYAT se propose comme secrétaire de séance qui s'ouvre à 20 h 07.

Le Compte-rendu de la séance du 25mai 2018 est approuvé par le Conseil municipal à l'unanimité.

1. Mot du Maire :

Le Maire Jean Claude MORAND présente l'ordre du jour.

2. Point sur les assurances :

Monsieur le Maire informe le CM qu'une nouvelle société d'assurance SMACL a proposé un devis pour la Commune pour un montant de 7 186 €.

Cette assurance a été mise en place par l'Association des Maires.

Le CM a pris note de cette proposition et va étudier le dossier.

3. Assiette bois 2019 :

Monsieur le Maire présente au CM la proposition de L'ONF concernant les coupes de bois pour l'exercice 2019.

Les membres de la commission Forêt vont étudier la proposition.

4. Bornage aux Tates :

Une partie de la route de Malaliutaz empiète fortement (200 m²) sur la parcelle d'un particulier.

Le CM reconnaît ce problème et décide de régulariser la situation en effectuant un bornage à la charge de la Commune.

5. Demande d'extension de réseau EDF :

Monsieur Rince demande une extension du réseau EDF pour les Anvers.

Le CM a pris note de la demande et va étudier le dossier. Un rendez-vous avec l'intéressé est prévu le mardi 7 août 2018

6. Point sur le numérique à l'école :

Éric Dupond informe le CM d'un courrier concernant les installations possibles pour le numérique à l'école.

7. Tarifs cantine et périscolaire :

Sylvie Boyat présente au Conseil Municipal les bilans financiers de la Cantine et du Périscolaire :

- Bilan Cantine :

Dépenses		Recettes
Cuisine centrale	21 649,10 €	21 642,00 €
Gramage	873,52 €	
Transport	360,00 €	
Pain	331,45 €	
TOTAL	23 214,07 €	21 642,00 €

Reste à la charge de la commune : $23\,214,07 - 21\,642 = 1\,572,07$ €.

Durant l'année scolaire 2017/2018, 3 721 repas ont été facturés :

le coût d'un repas (*dépense ÷ nombre de repas*) est de 6,24 €.

La dépense pour l'encadrement des enfants durant les repas se monte à 12 750,83 €.

le coût total d'un repas (*dépense avec encadrement ÷ nombre de repas*) est de 9,67 €.

Coût total pour la commune (encadrement + solde repas) : 14 322,90 €, soit 3,85 € par repas.

- Bilan Périscolaire :

Périscolaire Matin :

Dépenses	Recettes
1 165,65 €	712 €

Un coût de 453,65 € reste à la charge de la Commune.

Périscolaire Soir :

Dépenses	Recettes
4 902,87 €	4 480 €

Un coût de 422,87 € reste à la charge de la Commune.

Coût total pour la commune (périscolaire) : 876,52 €.

Tarifs pour l'année 2018/2019 :

Repas régulier :	5,90€
Repas occasionnel	6,30 €
Périscolaire Matin	1 €
Périscolaire Soir	4 €

Seul le tarif de la cantine a été augmenté de : 1,7% pour le tarif régulier et de 1,6% pour le tarif occasionnel.

Éric DUPONT informe le CM que les 2 enseignants ont été nommés pour la rentrée prochaine :

- Monsieur GURRET : Direction et classe des grands
- Madame LEROY : classe des petits

Monsieur le Maire informe le CM que le projet de l'agrandissement de l'école suit son cours : le dépôt du PC sera déposé d'ici la fin de l'année 2018.

8. Point sur les travaux avec le SYANE :

Monsieur le Maire informe le CM que le prêt octroyé par le SYANE, pour les travaux des Rossets, est d'un montant de 136 000 € (au lieu de 171 000 €) à un taux de 2,27 %.

La Commune devrait faire un emprunt pour le complément : $171\,000 - 136\,000 = 35\,000$ €.

La Caisse d'Épargne propose un prêt de 170 000 € à un taux fixe de 1,50 % sur 15 ans.

Délibération : Dans le cadre des travaux d'électrification des Rossets, le CM décide de choisir d'emprunter auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 170 000 € à un taux de 1,50 %.

Vote : Pour : 7 / 7

Le CM a pris connaissance des résultats de l'appel d'offres de « Travaux d'adduction d'eau potable – Renforcement LES ROSSETS ».

Le CM décide de faire une réunion de coordination avec SOBECA (marché SYANE) et l'entreprise GIROD (marché EAU).

9. Point sur les travaux de voirie LES BRONS :

Monsieur le Maire rappelle au CM les différents travaux de voirie à venir : Route de Môrion, Route de la Jumbaz et Route des Meuniers.

Afin de bénéficier un tarif plus avantageux pour l'enrobé, Monsieur le Maire propose de compléter ces travaux avec la pose de l'enrobé sur la route de Malaliutaz (jusqu'au Brons).

Le CM donne son accord, à l'unanimité, pour que le Maire fasse le nécessaire et décide d'abonder un fond de concours de 40 000 € au budget Voirie de la communauté de Communes du Haut Chablais

10. Répartition des subventions :

Le CM remercie le Foyer Rural pour l'organisation et la qualité des Feux du 14 juillet et décide d'augmenter la subvention de 100 €.

Monsieur le Maire présente au CM une proposition d'attribution des subventions 2018 :

SUBVENTIONS 2018			
	2017	2018	Adhésions
APE Ecole de Seytroux	160,00	160,00	
APE Ecole de Seytroux (Reliquat TAP 2017)		930,00	
APE Ecole de Seytroux (classe de neige)	2 300,00		
APE Ecole de Seytroux (participation sorties sportives)	3 375,00	3 895,00	
MUTANE (Denis Lavanchy)	39,00	39,00	
Foyer rural	600,00	700,00	
APE Collège	94,50	121,50	
APE Ecole St Jean d'Aulps	120,00	140,00	
Ski Club St Jean d'Aulps	100,00	220,00	
Judo Club Portes du Soleil	130,00	130,00	
Club de Danse sur glace		50,00	
Secours en montagne St Jean d'Aulps	80,00	100,00	
Association 'La Ruche'		360,00	
AFN Vallée d'Aulps	80,00	80,00	
Société d'économie Alpestre	43,70		50,80
Alzheimer 74	80,00	80,00	
APEI Thonon	80,00	80,00	
Banque Alimentaire	50,00	55,00	
Espace femmes		80,00	
Equipe Mobile Psy Thonon	80,00	80,00	
MFR Margencel		80,00	
Resto du Coeur	80,00	80,00	
Secours Catholique	80,00	80,00	
Spirale (soins palliatifs)	80,00		
Téléthon (AFM)	80,00	80,00	
Autres			
TOTAL	7 732,20	7 620,50	50,80
		7 671,30	

Vote : Pour : 7 / 7

11. Urbanisme :

Un Certificat d'Urbanisme est étudié :

- Office Notarial de St Jean d'Aulps (CU a)
Adresse : 477 Route de la Tassonnière
Références cadastrales : B 2742
Objet : Vente Consorts Dupeux / Lamour
Observations :
 - Places de parking : 3
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriétéAvis : Favorable en respectant les observations

Un Permis de Construire est étudié :

- LAWLER Christopher
Lieu-dit : « Les Perrières »
Références cadastrales :
Objet : Construction de 2 chalets semi-enterrés avec toit plat végétalisé.
Observations : Le dossier est incomplet. Une demande des pièces manquantes a été envoyée avec Accusé de Réception le 18 juillet 2018.
Le pétitionnaire a un délai de 3 mois pour compléter le dossier. Passé ce délai, un rejet tacite du PC sera effectué.

Une demande de renseignement est étudiée :

- COMTE Christiane
Adresse : 1309 Route de la Tassonnière
Références cadastrales :
Objet : Remplacement de tuiles translucides par un vélux fixe.
Observations : Le pétitionnaire doit déposer une Déclaration Préalable de travaux.

Le vendredi 13 juillet, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Deux Certificats d'Urbanisme :
 - Office Notarial de Thonon-les-Bains Ballara-Boulet et Délévaux
Lieu-dit : « Plan Burnier et Forêt des Mas »
Références cadastrales : D 446 – 449 – 456 – 459 et D 868
Objet : Vente Sucheyre / Saint Martin.
Avis : Les terrains sont en dehors de la carte communale
 - BOINNARD Michel (CU b)
Lieu-dit : « Le Crêt »
Références cadastrales : A 2044 – 2095
Objet : aménagement de 2 parcelles et 3 parcelles pour construction
Observations :
 - Places de parking : 3 par logements
 - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
 - Raccordement au réseau collectif : le raccordement au réseau d'assainissement se fera soit vers la route communale en bas du terrain (avec autorisation écrite des propriétaires des terrains traversés) soit vers le haut du terrain (avec une pompe de relevage)
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - Lors de la précédente demande et suite à l'avis d'E.R.D.F., une participation financière sera demandée pour le raccordement au réseau électrique
 - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
 - Taxe de branchement au réseau d'eau.
 - Aucune clôture ne pourra être installée sans l'obtention d'un arrêté d'alignement.Avis : Favorable en respectant les observations données.

Le mardi 17 juillet, la commission d'urbanisme s'est réunie pour étudier :

- Un Certificat d'Urbanisme :
 - COMTE Christiane (CU b)
Lieu-dit : « Saint-Martin »
Références cadastrales : B3533 – 3534 – 3537
Objet : Prorogation du CU b 074 271 17 B 0004
Observations :
 - Places de parking : 3 par logements
 - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
 - Raccordement au réseau collectif : le raccordement au réseau d'assainissement se fera soit vers la route communale en bas du terrain (avec autorisation écrite des propriétaires des terrains traversés) soit vers le haut du terrain (avec une pompe de relevage)
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
 - Taxe de branchement au réseau d'eau.
 - En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune)
- Avis : Favorable en respectant les observations données.

- Une Déclaration Préalable :
 - COMTE Christiane (CU b)
Lieu-dit : « Saint-Martin »
Références cadastrales : B3533 – 3534 – 3537
Objet : Division en vue d'une construction
Observations :
 - Places de parking : 3 par logements
 - Les branchements aux réseaux seront faits par une entreprise agréée par la commune
 - Raccordement au réseau collectif : le raccordement au réseau d'assainissement se fera soit vers la route communale en bas du terrain (avec autorisation écrite des propriétaires des terrains traversés) soit vers le haut du terrain (avec une pompe de relevage)
 - Compteur d'eau ISOTHER en limite de propriété
 - Séparation des eaux pluviales et des eaux usées ; Création d'un puits perdu pour les eaux pluviales avec canalisation du trop-plein vers les eaux pluviales
 - Réseaux EDF et PTT en souterrain
 - Taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
 - Taxe de branchement au réseau d'eau.
 - En cas d'extension du réseau ERDF, les travaux devront être pris en charge par les propriétaires (et non par la Commune).
- Avis : Favorable en respectant les observations données.

12. Affaires diverses :

- Convention TIPI : La convention TIPI sera étudiée par le CM : Cette convention permet aux habitants de payer par internet les factures d'eau.
- Demande de renseignements en mairie de la part d'un habitant : Des plans de la Commune (A4 ou A3) seront-ils édités ? La question sera posée à Monsieur Perrin.

Fin du conseil municipal : 22h40.